

Business Class

Assurances de personnes
Sécurité des voyages d'affaires

CHUBB®



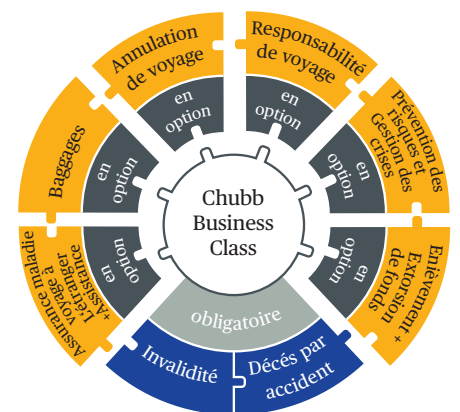
Suite à l'intensification de la mondialisation, les marchés à fort rendement situés en dehors de la Suisse suscitent une attention accrue de la part des grandes entreprises. Par conséquent, les collaborateurs sont de plus en plus souvent amenés à se déplacer à l'étranger. Désormais, des réunions à Pékin ou à Londres sont tout aussi probables que des rendez-vous à Zurich ou à Genève. Cette multiplication des voyages d'affaires augmente le risque pour l'employeur, car manquer un vol, perdre une valise ou se faire dérober ses papiers d'identité sont des incidents vite arrivés. L'employeur peut également avoir à supporter des coûts importants dans le cas d'une maladie subite ou d'un grave accident. L'assurance voyages d'affaires Chubb permet aux entreprises de couvrir leurs collaborateurs de manière adéquate dans de telles situations.

Devoir d'assistance de l'employeur

Selon la jurisprudence existante, l'employeur est tenu de protéger l'intégrité corporelle, la vie et le patrimoine de son employé en déplacement professionnel. S'il ne satisfait pas pleinement à ce devoir d'assistance, par exemple s'il ne garantit pas un niveau de prestation suffisant pour des soins médicaux, il assume en cas de doute les coûts découlant de cette lacune. La responsabilité de l'employeur s'étend des dommages économiques, résultant par exemple

d'un vol, aux prétentions en dommages-intérêts de l'employé en cas de couverture insuffisante. ACE Business Class offre un concept global cohérent permettant de couvrir les principaux risques d'un voyage d'affaires.

Business Class en bref



Flexible. Individuelle. Complète.

Le client reçoit une paquet complet et détaillé qui pourra être ajusté individuellement.

Gestion professionnelle

- Formule spécialement conçue pour regrouper différents modules en fonction des besoins du client
- Calcul des primes adapté aux risques en fonction des prestations d'assurance voulues, du nombre de jours de déplacement, du nombre de voyageurs et des destinations (Suisse, Europe, monde entier)
- Mise en oeuvre qualifiée de solutions multinationales
- Numéro d'appel d'urgence en service 24h/24 et 7j/7
- Traitement des dossiers et facturation assurés par une seule source
- Documents d'information personnalisés pour les entreprises et leurs employés

Groupe cible

Business Class est la solution idéale pour les entreprises qui souhaitent offrir à leurs collaborateurs une couverture complète et adaptée à leurs besoins lors des voyages d'affaires dans leur pays de résidence et à l'étranger.

Présentation des prestations

I. Assurance accident voyages d'affaires (prestation de base obligatoire)

Décès par accident	au choix*
Invalidité	au choix*
Indemnité journalière pour séjour hospitalier dès le 1er jour dans le pays de résidence et à l'étranger	au choix jusqu'à 250 CHF
Barème d'invalidité amélioré	inclus
Prestation supplémentaire en fonction de l'âge (à partir d'un taux d'invalidité de 70%)	inclus (max. 100.000 CHF)
Prestations incluses automatiquement:	
Allocation de réadaptation	jusqu'à 3.500 CHF
Frais d'aménagement du poste de travail	jusqu'à 20.000 CHF
Frais d'aménagement habitation/véhicule	jusqu'à 20.000 CHF
Opérations esthétiques	jusqu'à 30.000 CHF
Prestations immédiates en cas de blessures graves	20.000 CHF
Inclusion dans la couverture du partenaire et des enfants accompagnant l'assuré (pas de progression, pas de prestation supplémentaire)	Invalidité 35.000 / 35.000 CHF Décès 35.000 / 5.000 CHF
Voyages privés dans le cadre d'un voyage d'affaires	jusqu'à 14 jours
Indemnités journalières pour séjour hospitalier à l'étranger (à partir du 7e jour, max. 365 jours)	50 CHF

* Montant minimum de la couverture: décès accidentel 50.000 CHF, invalidité 100.000 CHF

Le paquet d'assurance voyage d'affaires ACE Business Class est composé des modules suivants, qui peuvent être réduits de trois sur six modules.

II. Paquet voyages d'affaires (en option)

1. Assurance maladie voyages d'affaires plus assistance (module obligatoire dans le cadre du paquet voyage d'affaires facultatif)

Prise en charge des frais médicaux	illimitée
Garantie de prise en charge des frais envers l'établissement hospitalier	jusqu'à 50.000 CHF
Soins dentaires analgésiques	jusqu'à 400 CHF
Prise en charge des frais médicaux dans le pays de résidence (jusqu'à 30 jours max. suivant le retour du voyage d'affaires)	jusqu'à 10.000 CHF
Franchise/prestations	50 CHF
Prestations d'assistance incluses:	
Détachement de remplaçants en cas de décès, maladie, emprisonnement, enlèvement	jusqu'à 3.500 CHF
Envoi de médicaments, de sang, d'appareils médicaux, d'un médecin	illimitée
Transports de malades, y compris rapatriements sanitaires	jusqu'à 100.000 CHF
Transfert en cas de décès ou obsèques à l'étranger	jusqu'à 5.000 CHF
Accompagnement du défunt (billet aller-retour et hébergement d'un proche)	jusqu'à 300 CHF par jour, max. 3 jours
Frais de recherche, de sauvetage et de dégagement	jusqu'à 30.000 CHF
Voyage d'arrivée + présence d'un membre de la famille en cas de séjour à l'hôpital de l'assuré	jusqu'à 3.500 CHF
Remplacement de documents de voyage	illimitée
Organisation d'avocats/de traducteurs, prise en charge des frais d'avocats et de justice en cas d'infraction involontaire commise à l'étranger	jusqu'à 10.000 CHF
Avance de caution	jusqu'à 30.000 CHF
Avance d'argent (aide immédiate en cas d'accident, de maladie, de perte des moyens de paiement pour le voyage)	jusqu'à 3.500 CHF
Rapatriement en cas de terrorisme, sabotage, agression	organisation et prise en charge des frais
Envoi d'un médecin au domicile d'un enfant malade lorsque l'assuré et son partenaire sont en voyage d'affaires à l'étranger	organisation et prise en charge des frais
Garde pour les enfants de moins de 16 ans en cas d'hospitalisation du partenaire de l'assuré	organisation et prise en charge des frais jusqu'à 500 CHF
Rapatriement du véhicule de l'assuré par un conducteur de remplacement	prise en charge des coûts jusqu'au véhicule
Soutien téléphonique à la famille en cas de décès accidentel de l'assuré: organisation de psychothérapeutes, information sur les démarches administratives nécessaires	information et organisation
Suivi psychologique en cas d'invalidité et de blessures corporelles suite à un acte de terrorisme, d'une agression ainsi qu'un suivi psychologique pour la famille en cas de décès de l'assuré	jusqu'à 2.500 CHF

2. Assurance bagages pour les bagages privés/professionnels**

Détérioration, vol, destruction des bagages, accident d'un moyen de transport, etc.	jusqu'à 6.000 CHF
Vol/cambriolage d'argent liquide	jusqu'à 600 CHF
Retard de livraison des bagages (10% du montant assuré)	jusqu'à 600 CHF
Inclusion du matériel informatique dans la couverture	jusqu'à 3.500 CHF
Perte ou vol de cartes bancaires (en cas d'agression)	jusqu'à 3.500 CHF
Perte de clés ou de papiers d'identité	jusqu'à 600 CHF
Utilisation frauduleuse de cartes SIM	jusqu'à 600 CHF
Interruption de voyage suite à la perte ou la détérioration d'échantillons (frais de voyage)	jusqu'à 3.500 CHF
Franchise/prestations	50 CHF

**La prestation totale par assuré est limitée au double du montant assuré contractuellement par année d'assurance.

3. Assurance annulation/interruption de voyage**

Annulation, interruption ou modification de voyage, retour retardé suite à:	jusqu'à 2.500 CHF
<ul style="list-style-type: none">• Décès, accident grave, maladie grave imprévue ou complications de grossesse de la personne assurée	jusqu'à la somme d'assurance
<ul style="list-style-type: none">• Décès, accident grave, maladie grave imprévue du conjoint(e) ou des enfants de la personne assurée	jusqu'à la somme d'assurance
<ul style="list-style-type: none">• Sinistre en cas de dommages matériels sur le patrimoine du preneur d'assurance suite à un incendie/explosion/forces de la nature ou infraction du domicile	jusqu'à la somme d'assurance
<ul style="list-style-type: none">• Pour les voyages d'affaires d'entreprise: Sinistre de l'entreprise suite à un incendie/explosion/forces de la nature ou infraction, décès ou maladie grave d'un collègue direct	jusqu'à la somme d'assurance
<ul style="list-style-type: none">• Un avertissement imprévu par le ministère des Affaires étrangères	jusqu'à la somme d'assurance
<ul style="list-style-type: none">• Intolérance de vaccination non connue de la personne assurée.	jusqu'à la somme d'assurance
Retard de vol (à partir de 4 heures), annulation de vol	jusqu'à 350 CHF
Transfert manqué (à partir de 6 heures)	jusqu'à 350 CHF

4. Assurance responsabilité civile (subsidaire)**

Dommages corporels et matériels pendant un voyage d'affaires à l'étranger	jusqu'à 5.000.000 CHF
Dommages à la chose louée concernant les chambres/bâtiments loués en voyages d'affaires et leur équipement	jusqu'à 5.000 CHF
Franchise	50 CHF

5. Prévention des risques et gestion de crises (module obligatoire dans le cadre du paquet voyage d'affaires facultatif)

Accès au Site Web comportant des informations sur le pays et des informations spécifiques sur les régions et les obligations sur les visas, les vaccinations, la médecine de voyage, approvisionnement médical, sécurité, conseils pratiques pour la vie quotidienne	information et service
Surveillance et suivi proactif y compris avertissements de sécurité	information et service
Security Hotline (24/7) pour les voyageurs d'un voyage d'affaires	information et service
Evacuation/départ en situation de troubles politiques et de catastrophes naturelles	organisation et prise en charge des frais
Frais d'hébergement et de repas à l'étranger lorsque le départ n'est pas possible en raison d'épidémies ou de catastrophes naturelles	150 CHF par jour max. 1.500 CHF par personne

**La prestation totale par assuré est limitée au double du montant assuré contractuellement par année d'assurance.

6. Enlèvement + extorsion de fonds

Salaire de l'assuré enlevé à partir du 91e jour et pendant 3 ans max.	jusqu'à 300.000 CHF par année civile
Gestion de crises des décideurs (Assistance) par ex. des analyses de situation, développement de stratégies pour surmonter la crise, communication dans l'entreprise, avec la famille, les autorités ou les médias pendant l'enlèvement/ le chantage, conseils de sécurité pour empêcher de tels événements futurs	jusqu'à 150.000 CHF par pers. max. 300.000 CHF pour plusieurs pers.
Coûts de négociation et de communication ainsi que le recours à des conseillers spécialisés	
Frais de retour de la victime et de sa famille dans le pays d'origine	
Frais de rapatriement en cas de décès ou frais funéraires à l'étranger	
Frais de détachement d'un remplaçant et sa famille dans le pays d'affectation	

Contact

Chubb Assurances (Suisse) SA
Bärengasse 32
8001 Zurich
T +41 43 456 76 00
info.ch@chubb.com
chubb.com/ch

Ana de Montvert
*A&H Underwriting Business Development
Manager, Schweiz*
T +41 43 456 75 19
ana.demontvert@chubb.com

Chubb. Insured.SM